

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 du mois Messidor.

Ere vulgaire.

Samedi 12 Juillet 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTAVILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Thermidor prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

ANGLÈTERRE.

De Londres, le 22 juin.

ON a appris ici que les 4 régimens anglois & le régiment de chevau-legers, venus d'Irlande, qui se trouvoient à Ypres lorsque les republicains françois ont enlevé cette ville, ont eu bien de la peine à se sauver, & qu'ils se sont réfugiés à Bruges où ils ne croyent pas être plus en sûreté, sans avoir pu emporter ni armes ni bagages.

Toutes les nouvelles du continent sont affligeantes : les armées alliées sont poussées de poste en poste par les armées de la république, & on craint que toute la Belgique ne subisse incessamment le joug du vainqueur.

Le contre amiral Montaguë, qui avoit été détaché avec sa division à la poursuite de la flotte venant de la Chesapeake, n'a pas été plus heureux que l'amiral Howe ; & il a été nommé lui-même aux lords de l'amirauté que cette flotte étoit entrée ensuite dans les ports de France.

Les défaites récents de la coalition causent à M. Pitt une inquiétude d'autant plus vive, que les affaires de l'intérieur prennent une tournure vraiment aigre contre le ministère. Les pairs ont engagé les communes à remercier le roi des mesures inconstitutionnelles qu'il a adoptées pour donner à la prérogative royale une prépondérance énorme : Pitt appuie le système de l'adresse des pairs, & renvoie, pour ainsi dire, la nation à l'examen du rapport du comité, pour se convaincre des violences ministérielles ; tout cela prend assez mal dans l'esprit du peuple ; il commence à être persuadé que la liberté est très-sérieusement menacée, & le moindre nouveau ressort peut amener une explosion funeste pour le despotisme ministériel.

Le stoïcisme des prisonniers françois, faits sur les navires tombés en notre pouvoir, a frappé d'admiration nos compatriotes, disent les papiers anglois. Ces hommes libres n'ont

rien perdu de leur caractère républicain : ils chantent des hymnes patriotiques au milieu des satellites qui les conduisent, & qui s'indignent comme des barbares de leur fermeté, qu'ils ont la bassesse de réprimer d'une manière cruelle. Ah Pitt ! si vous êtes le chef de ces satellites inhumains, craignez le moment où ils ne feront plus obligés de vous obéir ; & ce moment n'est peut-être pas loin, car l'Europe entière commence à s'éloigner de vous.

FRANCE.

De Paris, le 24 messidor.

Tandis que les ennemis de la liberté sont par-tout vaincus & repoussés par les armes victorieuses de la république, les papiers étrangers eux-mêmes nous font un tableau piquant & vrai des angoisses qu'éprouvent toutes les cours, tous les cabinets de la coalition. Son ensemble est véritablement détruit, & chaque despote songe bien plus à se mettre en garde contre la liberté, qu'à défendre celui de ses alliés que les événemens de la guerre ont rendu plus malheureux que lui-même. Parmi ces honnêtes gens couronnés qui ont attaqué la France républicaine, il n'y en a peut-être pas un qui ait cru fermement qu'il réussiroit dans son projet : l'un, comme Catherine, se flattoit de voir un petit rival s'affaiblir dans les travaux d'une guerre ruineuse ; l'autre, comme Guillaume, croyoit se faire un revenu de la vente de ses soldats. La cour de Vienne, de son côté, s'imaginait que ses vieilles légions aguerries feroient aisément la conquête de la France. Pitt, du sien, s'imaginait que les richesses de la Grande Bretagne suffiroient toujours à soudoyer des trahis en France, & que ces trahis ouvreroient l'entrée de la république à ses vaisseaux & à ses alliés. Eh bien, tous ces grands & perfides projets ont été déjoués par l'énergie républicaine & par la fermeté du gouvernement ; aussi il faut voir comment tant d'alliés

réunis d'un bout de l'Europe à l'autre sont disposés à se rejeter les uns sur les autres les disgrâces & les revers de la coalition. Les uns reculent, les autres sont désespérés d'avoir cédé aux insinuations de Pitt, & ils prévoient déjà tous que le moment va arriver où la république française leur demandera un compte rigoureux de leur agression, & que ce compte finira par de grandes restitutions, & des indemnités telles que la liberté outragée est en droit de les exiger.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 23 messidor.

P. M. S. L. A. Dumolard, âgé de 21 ans, né à Strasbourg, ex-noble, soldat au 49^e régiment;

J. Royer, dit Bezier, âgé de 39 ans, ex-garde de Capet, favonnier à Seden, soldat au 83^e régiment;

L. Ancelin de Lagarde, âgé de 51 ans, né à Borefont, ex-lieutenant de vaisseau, ex-noble, à Saintes;

J. Millelongue, âgé de 33 ans, né à Saint-Jaul, officier de santé à Vezeul;

E. Ghier, âgé de 34 ans, né à Paris, ex-clerc de procureur, ex-commis marchand, administrateur du district de Pontois;

J. J. L. Gléiz, âgé de 30 ans, naif de Briere, ci-devant vicair de Vauluse;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en pratiquant des faux pour favoriser leurs projets, en participant aux conspirations de Capet, en tentant de dissoudre les sociétés populaires, en provoquant des émeutes; en abusant des fonctions qui leur étoient confiées; en favorisant des conspirateurs par de faux témoignages de résidence, en applaudissant aux succès des rebelles, &c., &c., ont été condamnés à la peine de mort.

A. Chirau, âgé de 59 ans, né à Bernay, près Geneve, ex-domestique, ex-maire d'Etampes;

C. Peyre, âgé de 58 ans, terrassier & maire de Mareclin, département de Vaucluse;

J. Martin, âgé de 28 ans, né à Hère, capitaine des hussards de Berchiny;

A. P. Grignon, âgé de 46 ans, né à St-Dizier, ex-maire de Rongemont, dép. de la Côte-d'Or;

J. Gilber, âgé de 55 ans, né à Chalais, laboureur, à la Barre;

J. Léger, âgé de 24 ans, né à Ruffly, cultivateur, à la Barre;

S. Blanchard, âgé de 52 ans, né à Rocheblanc, marchand;

J. M. Guinaud, âgé de 30 ans, né à Mirella, terrassier;

L. Saivre, âgé de 64 ans, né à Meaux, menuisier à Paris;

L. F. J. Bertrand, âgé de 38 ans, né à Paris, ex-homme de loi, rue du Bac;

J. P. Chretien, âgé de 56 ans, né à Paris, sellier, rue de la Michodiere;

J. M. Vaucaulin, âgé de 32 ans, né à Grandville, tailleur, rue de Louvois;

C. Bertrand, âgé de 65 ans, né à Paris, tailleur, rue de Choiseul;

P. Chinarier, âgé de 41 ans, né à Langres, cuisinier & fruitier, rue de la Loi;

J. B. Rapallay, âgé de 42 ans, né à Gènes, vivant de son bien, rue de la Loi;

J. F. J. Gence, âgé de 40 ans, né à Hangard, dép. de la Somme, traicteur, rue Neuve-Marc;

F. Guyard, âgé de 32 ans, né à Chemiray, laboureur;

Cocacens, ont été acquittés & mis en liberté, excepté Guyard, qui sera aussi mis en liberté dans les 24 heures, s'il n'est détenu pour autre cause.

CONVENTION NATIONALE.

Extrait du rapport fait par Barrere, le 21 messidor.

« Depuis que la mer est devenue un champ de carnage, & que les flots ont été ensanglantés par la guerre, les annales de l'Europe n'avoient pas fait mention d'un combat aussi opiniâtre, d'une valeur aussi soutenue, & d'une action aussi terrible, aussi infortunée que celle du 13 prairial, lorsqu' notre escadre fraya le convoi américain.

« Vaucluse, en conduisant le flote américaine dans nos ports, a passé à travers des flots teints de sang, des cadavres

& des débris de vaisseaux. L'acharnement du combat qui avoit précédé l'arrivée du convoi, a prouvé combien nos escadres sont républicaines, puisque la haine du nom anglais a dirigé les coups; & plus les forces étoient inégales de la part des Français; & plus la résistance a été grande & courageuse. Les matelots anglais, revenus de leur île, n'ont pu dérober à l'histoire cet événement remarquable. Voici ce que leurs papiers rapportent des matelots de l'escadre anglaise. Ces Français, disoient-ils à leurs camarades restés dans les ports, ces Français sont comme les cailloux; plus on les frappe, plus ils rendent de feu ».

« Le matin, de très bonne heure, disent les journaux anglais, les prisonniers des prises françaises, qui sont arrivés à Spithead, commenceroient à débarquer, & un certain nombre est déjà cantonné à Chollis. Les Français chantoient pendant leur débarquement, & pendant toute la route leurs hymnes républicains avec leur gaieté ordinaire ».

« Leur enthousiasme, au doux souvenir de leur patrie, fut si grand, que les conducteurs anglais prirent les expressions brûlantes de la liberté pour des mouvements de rébellion, & qu'il eurent la barbarie de faire cesser ces chants consolateurs par un signal de mort. Un Français fut tué par un soldat de milice de l'escorte, & la marche vers le lieu du cantonnement fut continuée dans le silence.

« Citoyens, quittons des insultes aussi exécrables; revenons sur l'Océan; nous y verrons des traits bien plus sublimes de courage & du dévouement patriotiques. Les armées navales de la république française & de la monarchie anglaise étoient en présence depuis long-tems, & le combat le plus terrible venoit d'être livré le 13 prairial. Le feu le plus vif, la fureur la plus légitime de la part des Français, augmentoient les horreurs & les périls de cette journée. Trois vaisseaux anglais étoient coués bas; quelques vaisseaux français étoient désemparés; la canonnade ennemie avoit entrecouvert un de ces vaisseaux, & réunissoit la double horreur d'un naufrage certain & d'un combat à mort.

« Mais ce vaisseau étoit monté par des hommes qui avoient reçu cette intrépidité d'a ne qui fait braver le danger, & cet amour de la patrie qui fait mépriser la mort. Une sorte de philosophie guerrière avoit saisi tout l'équipage. Les vaisseaux du tyran anglais cernent ce vaisseau de la république, & vouloient que l'équipage se rendit. Une foule de pièces d'artillerie tonnent sur le Vengeur; des mâts rompus, des voiles déchirées, les mâtures ou vaisseau couvrent la mer: tant de courage, tant d'efforts surmatureux vont-ils donc devenir inutiles ?

« Misérables esclaves de Pitt & de Georges, est-ce que vous pensez que des Français républicains se remettront en des mains perfides, & traîtriseront avec des ennemis aussi vils que vous? Non, ne l'espérez pas; la république les contemple, ils sauroient vaincre ou mourir pour elle. Plusieurs heures de combat n'ont pas épuisé leurs courages: ils combattent encore, les ennemis reçoivent leurs derniers boulets, & leur vaisseau fait eau de toutes parts.

« Que deviendront nos freres? Ils doivent ou tomber dans les mains de la tyrannie, ou s'engloutir au fond des mers.

« Ne craignons rien pour leur gloire; les républicains qui montent ce vaisseau sont encore plus grands dans l'infortune que dans les succès.

« Une résolution ferme a succédé à la chaleur du combat. Imaginez le Vengeur, percé de coups de canons, s'entrouvrant de toutes parts, cerné de tigres & de léopards anglais; un équipage composé de blessés & de mourans, luttant contre les flots & les canons. Tout-à-coup le tumulte du combat, l'effroi du danger, les cris de la douleur des blessés cessent; tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavil-

ions, tout républicaine. tous cotés civique, p. Un in citoyens, patrie; ils par une c. vaux font. « Qui r. Quel ami leable ap. nos ennon triser not. » Barce (vieux sty. « Les p. » respect. » continus. » du Fran. » gie dont. » preuve. » brillante. » d'un de. » si ente. » vive la. » bique, » porte. » de la p. » Un aus. » d'it l'équ. » able de g. » tous la. » flottant. » républi. » Dans. » de Howe. » gar. » Et f. » Anivé, c. » Vengeur; » l'adm rati. » lui contel. » Ne p. » Vengeur; » le mor-ns. » Un f. » de la rép. » nale est a. » donc aulf. » C'est. » l'événem. » à lents p. » les foudr. » ca infile. » plus que. » dans l'ur. » des les. » rable à l. » nationales. » arts & en. » les pince. » vaisseau c. » anglais. » Qu l. » que bi.

qui avoit
s'écarter
is a dirige
part des
seuls. Les
dérober à
leurs pa-
Ces Fran-
ports, ces
e ; plus ils

ons, toutes les flammes sont arborés, les cris de vive la
république. vivent la liberté & la France, se font entendre de
tous côtés : c'est le spectacle touchant & animé d'une fête
civique, plutôt que le moment terrible d'un naufrage.

« Un instant ils ont dû délibérer sur leur sort. Mais non,
citoyens, ils ne délibèrent plus, ils voient l'Anglois & la
patrie; ils aimeroient mieux s'enjoindre que de la déshonorer
par une capitulation: ils ne balancent point; leurs drapeaux
sont pour la république & la liberté. Ils disparaissent.

« Qui nous a donc révélé ce secret de notre grandeur?
Quel ami de la liberté nous a transmis ce trait héroïque qui
semble appartenir aux temps fabuleux? Qui a tout découvert?
nos ennemis les Anglois, leurs journaux, leur manie de con-
sister notre gloire.

« Entendez le récit du journal anglois en date du 10 juin
(vieux style):

« Les partisans de la guerre actuelle, par suite de leur
respect pour la vérité & avec leur bonne foi ordinaire,
continuent d'affirmer que la crainte seule produit dans l'âme
du François l'étonnant enthousiasme & cette puissante éner-
gie dont nous sommes tous les jours les témoins. Voici une
preuve de ce qu'ils avancent: Il est certain que, dans la
brillante action navale qui vient d'avoir lieu, l'équipage
d'un des vaisseaux français, au moment où il couloit bas,
se fit entendre unanimement les cris de vive la république,
vive la liberté. Cette expression d'attachement à la repu-
blique, cette passion dominante pour la liberté, qui l'em-
porte sur l'horreur même de la mort, est-elle ici l'effet
de la peur ou de la crainte? »

« Un autre papier du 14 juin rapporte ce trait, & dit que
c'est l'équipage du *Terrible* qui a donné cette preuve mémo-
rable de grandeur d'âme & de constance. « Il s'est abimé avec
tous les pavillons & flammes aux couleurs nationales,
flottant de toutes parts, & aux cris redoublés de vive la
république. »

« Dans une lettre particulière d'un officier de l'escadre
de Howe, ce trait sublime est attribué au vaisseau le *Ven-
geur*.

« Et selon le représentant du peuple Jean-Bon Saint-
André, cette dernière version est la plus assurée: c'est le
Vengeur à qui appartient cette belle gloire; & si elle a été
l'inspiration de nos lâches ennemis, quel François pourroit la
lui contester? »

« Ne plaignons pas les François composant l'équipage du
Vengeur; ne les plaignons pas, ils sont morts pour la patrie:
honorons leur destinée & célébrons leurs vertus.

« Un Panthéon s'élève du milieu de la commune centrale
de la république: ce monument de la reconnaissance nation-
nale est aperçu de toutes les frontières; qu'on l'aperçoive
donc aussi du milieu de l'Océan.

« C'est aux poètes & aux peintres à tracer & à peindre
l'événement du *Vengeur*; c'est à leurs vers consolateurs, c'est
à leurs pinceaux reconnaissans à répéter à la postérité ce que
les fondateurs de la république trouveront grand, généreux
ou utile. Les monuments élevés aux héros d'Homère ne sont
plus que dans les vers. La célébrité d'Agricola ne repose plus
dans l'urne faite par un artiste célèbre; elle respire encore
dans les écrits de Tacite. Ouvrons donc un concours hono-
rable à la poésie & à la peinture, & que des récompenses
nationales, décernées dans une fête civique, régénèrent les
arts & encouragent les artistes; ou plutôt, David, ressaisis
les pinceaux, & que ton génie arrache au sein des mers le
vaisseau célèbre dont les marins ont arraché l'admiration des
Anglois mêmes.

« Qui reparoisse aussi sur les mers le vaisseau le *Vengeur*,
& que bientôt il aille justifier son nom & sa renommée en

se réunissant à une escadre qui devienne victorieuse de ces
cruels insulaires qui ont voulu anéantir la liberté de la France
& détruire les droits de l'homme.

« Que ne puis-je faire entendre ma voix à tous ceux qui
défendent la patrie sur les mers; je leur dirois: Mais de
la république, quand vous irez confier vos destinées à cet
élément terrible, tournez un instant vos regards vers le Pan-
théon, & voyez-y la patrie reconnaissante. Souvenez-vous
par-tout du *Vengeur*, alors que vous reconstruirez les tyrans
de la mer. La marine des rois n'étoit qu'un luxe dispendieux;
la marine de la république est une arme sûre pour parvenir
à l'affranchissement des mers. La liberté a une autre ambition
que le commerce. Celui-ci veut des esclaves, & qu'un seul
peuple y domine; la liberté ne veut pas plus de tyrans sur
la terre que sur les mers. Ce n'est pas pour être esclaves
maritimes, que la nature nous a donné tout ce qui est néces-
saire à la construction, des ports nombreux recevant des vais-
seaux, & des mers baignant nos côtes. Ce n'est pas pour être
tyrannisés par des banquiers & des marchands de Londres, que
la révolution a remis dans nos mains une fortune énorme,
des bois immenses, une population guerrière & des marins
habiles. François, soyez braves & grands comme les répu-
blicains qui montoient le *Vengeur*, & bientôt l'Angleterre sera
détruite. Rendez les mers libres de ces pirates & de ces mar-
chands d'hommes; & les ombres de ces marins qui se font
immortaliser sur le *Vengeur*, se réjouiront encore dans leur
tombeau creusé dans l'abysses des mers. »

(Présidence du citoyen Louis, du Bas-Rhin.)

Suite de la séance du 22 messidor.

L'un des secrétaires donne une seconde lecture de trois
décrets rendus sur le rapport fait par Mallarmé, au nom du
comité des finances.

L'un de ces décrets concerne les traitemens des agens &
de tous les employés de l'agence de l'engistement & des
domaines. Un autre, en rapportant la loi du 7 juillet 1793,
porte que les biens provenant de la succession Soubise, se-
ront gérés, administrés & vendus comme les autres biens
nationaux, & que les créanciers sur ces biens seront liquidés
& payés de la même manière que les autres créanciers sur
les biens d'émigrés. Le troisième décret est conçu en ces
termes:

Art. 1^{er}. Tous les directeurs des diligences & voitures na-
tionales seront tenus de donner, par préférence, des places
aux personnes assignées pour venir en déposition au tribunal
révolutionnaire.

II. Dans le cas où toutes les places des diligences & voi-
tures nationales seroient retenues d'avance par d'autres voya-
geurs, les personnes assignées pour venir en déposition au
tribunal révolutionnaire, seront subrogées, en montrant
leurs écuelles, aux derniers inscrits sur la feuille du bu-
reau.

Sur la pétition des aveugles nécessiteux, convertie en mo-
tion par un membre, la convention décrète qu'outre les 15
sous qui leur sont compris par l'administration des Quinze-
Vingts, il leur sera de plus compté, dans leurs sections res-
pectives, un secours de 10 s. pour leur femme, & celui de
5 s. pour chacun de leurs enfans.

Séance du 23 messidor.

La commission des revenus nationaux a reçu, dans le cours
de la troisième décade de prairial, les notes sommaires des
adjudications d'immeubles confisqués, prononcées dans 156

districts. Ces adjudications ont produit 33 millions 871 mille 933 livres, sur l'estimation de 14 millions 717 mille 480 livres; & donnent un excédant de 19 millions 154 mille 453 livres sur les estimations. Le résultat de cet état & celui des états précédemment remis, présentent environ 87 mille articles d'adjudications prononcées dans 475 districts situés dans l'étendue de 85 départemens; lesquelles adjudications se sont élevées à 460 millions 483 mille 353 livres, & ont excédé de 241 millions 824 mille 759 liv. le montant des estimations. Les seules ventes dont les notes sont parvenues dans le cours du mois prairial, s'élevaient à environ 17 mille articles, & ont produit plus de 97 millions, avec un bénéfice de 53 millions sur les estimations.

Le citoyen Jacquemard fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Instruction sur la Plantation, la Culture & la Récolte du Houblon*. — Mention honorable, & renvoi au comité d'instruction publique.

Le club national d'Euillion écrit que quatre familles de cette commune, qui ont concouru à receler les conspirateurs Guader, Salles, Barbaroux, Buzot & Pétion, sont en arrestation, & recevront bientôt le châtement dû à leur trahison.

L'on fait lecture d'une adresse de commune-Affranchie : les traîtres qui infestoient cette commune ont été exterminés; il y resté de bons citoyens dévoués à la patrie & à la république une & indivisible.

Lakanal, représentant du peuple dans le département de la Dordogne, envoie les premiers fusils fabriqués à Bergerac : la manufacture établie dans cette commune promet les plus heureux résultats.

Le citoyen Fournier, de Paris, étant envoyé en ordonnance, fait rencontre d'un détachement autrichien : le commandant ennemi le somme de se rendre & de livrer ses dépêches; Fournier répond au commandant en lui faisant sauter la cervelle. Aussi-tôt les Autrichiens l'assailent de tous côtés; il se défend, il en tue quelques uns, en blesse un plus grand nombre; mais il est forcé de céder au nombre; il succombe frappé de deux balles & de sept coups de sabre. On le laisse pour mort. Quelques momens après, il est reconnu par l'une de nos patrouilles; on le transporte à l'hôpital. Fournier est actuellement à Paris; sa santé est parfaitement établie : il demande à retourner à son poste. — La convention applaudit vivement; elle accorde à Fournier une somme de 600 livres à titre de reconnaissance nationale; elle décrète qu'il lui sera délivré une route pour rejoindre son corps où il recevra de l'avancement, & qu'on lui remplacera les effets qu'il a perdus.

Dans une adresse, envoyée du Port-de-la-Montagne, les membres du comité de Bastia en Corse, donnent des détails sur la défense vigoureuse de cette place qui n'a capitulé qu'avec la faim, après avoir éprouvé les horreurs d'un long siège & un bombardement de 31 jours. A cette adresse est joint un don patriotique en assignats.

Guffroy dit qu'une foule de fonctionnaires publics se rendent à Paris, aux dépens des administrés, sous le prétexte d'intérêt public, & ne s'occupent effectivement que de leurs affaires personnelles & de leurs plaisirs; il demande que les frais de voyage & de séjour restent à la charge des fonctionnaires qui seroient venus à Paris sans l'autorisation du comité de salut public ou de sûreté générale, & que l'on fasse arrêter comme suspects ceux d'entr'eux qui, dans trois jours, ne se seroient pas fait enrégistrer à ce dernier comité. — La loi du 17 germinal enjoignant aux fonctionnaires de ne pas

quitter leur poste, la convention passe à l'ordre du jour sur la motion de Guffroy.

Barrère paroît à la tribune; on applaudit, « Les mouvemens de nos armées sur les frontières du Nord, dit-il, deviennent si importants, que le comité s'empresse de vous en rendre compte jour par jour : il a le droit de se plaindre de ce que des exagérateurs qui environnent ses barreaux ont répandu le bruit de la prise de Bruxelles & de Namur : ces hommes qui étendent ainsi nos succès, qui a terrent l'opinion en la portant au-delà de la vérité, sont surveillés & seront punis... L'armée de Sambre & Meuse continue de gagner du terrain & d'exterminer les esclaves.

Guiton, représentant du peuple, écrit de Nivelles, en date du 21 messidor, que nous nous sommes emparés des hauteurs de Sombref; l'ennemi a voulu faire résistance avec sa grosse artillerie & sa nombreuse cavalerie; mais il a été mis en déroute : nous lui avons tué beaucoup de monde & fait un grand nombre de prisonniers. Beaulieu lui-même a été au moment d'être pris. « Il nous arrive à chaque moment des déserteurs, ajoute Guiton; ils viennent par trentaine; on ne fait qu'en faire; il en passe actuellement sous ma fenêtre une bande de 40. Les rapports de ces déserteurs annoncent que Beaulieu se replie sur Louvain & va évacuer Bruxelles. Le général Atry a poursuivi les Autrichiens jusques dans l'un des faubourgs de cette ville.

Dans une dépêche de même date, le général Jourdan rend compte de deux combats qui viennent de se livrer & qui ont coûté aux satellites des tyrans trois à quatre mille des leurs : un de leurs généraux, le prince de Hesse-Philippstadt, est au nombre des morts. Nous leur comptons aussi 800 déserteurs ou prisonniers. L'ennemi s'est réuni près Louvain & Tirlemont. L'une de vos divisions est à Hali, & a reçu ordre de se porter sur Bruxelles.

« Tout nous présage de grandes nouvelles, reprend Barrère : il se prépare des coups décisifs qui purgeront la Belgique & terrasseront le despote d'Autriche. » — Vifs applaudissemens.

Le même membre fait rendre un décret concernant la surveillance des prises faites par les vaisseaux de guerre, & la comptabilité des préposés à la vente de ces prises : le comité de salut public est chargé de régler à cet égard un nouveau mode de vente.

Un membre dit que ce matin, un postillon, qui faisoit beaucoup de bruit, l'a attiré, ainsi que près de 40 canonniers du poste de la convention, à l'entrée de la salle du comité de salut public, & a publié à haute voix que Bruxelles étoit pris & que les habitans de cette ville étoient venus avec empressement au devant de l'armée française. Le membre observe que c'est l'infidélité de ce postillon qui a été cause des bruits qui se sont répandus dans Paris.

David fait un rapport sur la cérémonie de la translation des cendres du jeune Barra & d'Agricole Viala au Panthéon Français : le plan de David est approuvé; son discours sera imprimé & envoyé aux communes & aux écoles primaires. La fête de l'apothéose de Barra & de Viala avoit été fixée pour le 30 messidor, mais celle du 14 juillet tombant le 26 de ce mois, ces deux cérémonies se trouveroient trop rapprochées : c'est pourquoi, sur la motion de David, la convention fixe au 10 thermidor prochain la fête des jeunes héros.

Peyffard demande qu'un détachement des élèves de l'école de Mars soit admis à cette fête. — Décrété.